Date de publication : 24/01/2024

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240115-ARRETE_002_24-AR

Arrêté n° 002/2024

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE **COMMUNE DE SÈVREMONT**

-=-=-=-=-=-=-=-=-=- -=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A CHRISTELLE AUGUIN

Le Maire de la Commune de SÈVREMONT,
Vu les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de donner délégation de signature dans une série de domaines à Madame Christelle AUGUIN,

ARRETE

Article 1er

Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné **délégation de signature** à Madame Christelle AUGUIN, **fonctionnaire titulaire sur un emploi permanent**, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour :

- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- La légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 (l'administré doit être connu de l'agent, ou accompagné de deux témoins connus).

Article 2

Selon les dispositions de l'article R 2122-10 précité, il est donné **délégation de signature** à Madame Christelle AUGUIN, **fonctionnaire titulaire sur un emploi permanent**, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- Le changement de nom et le changement de prénom,
- La transcription et mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Madame Christelle AUGUIN fonctionnaire titulaire de la commune, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240115-ARRETE_002_24-AR

Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 (Dispositions concernant la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil).

Article 3

Madame Christelle AUGUIN sera en outre chargée de la réception du courrier recommandé, de l'accusé de réception des documents déposés en mairie, des récépissés de dépôts notamment de candidatures pour les marchés publics.

Article 4

Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Au Procureur de la République,

et notifié à l'intéressé(e) : MadameChristelle AUGUIN.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Procureur de la République.

Le 15 janvier 2024

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SEVREMONT R.F. 85700

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Préfecture le .....
et de la publication et/ou de la
notification le 18/01/2024